



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travail le dimanche

Question écrite n° 47212

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la recommandation formulée dans le rapport Bailly sur le travail dominical et l'ouverture des commerces le dimanche consistant à modifier l'article L. 3132-26 du code du travail permettant l'ouverture de douze dimanches par an selon les modalités suivantes : un passage de cinq à sept du nombre maximal de dérogations accordées par le maire ; la possibilité, pour les commerçants, de déroger cinq fois par an à la règle du repos dominical, sous réserve d'une obligation de déclaration préalable auprès du maire ; le même niveau de contreparties que celui actuellement en vigueur, et prévu par l'article L. 3132-27 du code du travail. Il lui demande son avis sur cette recommandation et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47212

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13433

Question retirée le : 5 avril 2016 (Fin de mandat)